

Formation Agent de Service de Sécurité Incendie d'Assistance A Personnes (SSIAP1)

Arrêté du 2 mai 2005 modifié par arrêté 22 décembre 2008 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH.

Durée de la formation : 10 jours - 70 heures

Public cible : toute personne souhaitant se former aux bases de la sécurité incendie et désirant assurer la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans les ERP ou IGH

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.
- Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Prérequis

- Soit être titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de PSC1 acquis depuis moins de 2 ans
- Soit être titulaire d'un CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- Avoir satisfait à l'évaluation préalable de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante (lors d'une ronde et à alerter les secours).
- Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

Méthode pédagogique

Les méthodes pédagogiques : heuristique, démonstrative et applicative. Elle combine les connaissances apportées par le formateur et les exercices pratiques adaptés aux besoins professionnels des apprenants

Outils pédagogiques et techniques

Salle de formation et vidéo projecteurs

Supports de cours pédagogiques papiers

Matériels spécifiques (liste non exhaustive) : SSI, Extincteurs gaz, poudre et eau, Mannequin pour exercices pratique

Bac à feu écologique, RIA,

Evaluation des connaissances

Partie théorique : QCM de validation des connaissances (30 questions)

Partie pratique : Ronde avec anomalie et sinistre sous le contrôle d'un jury présidé par le DDIS ou un de ses représentants.

Validation de la formation

Certificat d'agent de sécurité (SSIAP 1) pour les stagiaires ayant réussi les épreuves théoriques et pratiques.

Programme de formation SSIAP1

Connaissances intermédiaires	Savoirs	Durée
1^{ère} Partie Le feu et ses conséquences	Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement	6 heures 00
2^{ème} Partie Sécurité incendie	Connaître les principes de la réglementation incendie dans les E.R.P. et les I.G.H.	17 heures 00
3^{ème} Partie Installations techniques	Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie	9 heures 00
4^{ème} Partie Rôles et missions des agents de sécurité incendie	Connaître les limites de son action Effectuer l'extinction des feux naissants	18 heures 00
5^{ème} Partie Concrétisation des acquis	Visites applicatives Mise en situation d'intervention	17 heures 00
Evaluation		
Epreuve théorique	QCM de 30 questions	30 minutes
Epreuve pratique	Rondes avec anomalies et sinistre	15 minutes par stagiaire